



SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT
DU SAGUENAY [CSQ]

MA RÉALITÉ. NOTRE VOIX. MON SYNDICAT.

ICI SES



T 418.549.8523

F 418.549.9966



ses@lacsq.org



ses-csq.com



895, rue Bégin, Chicoutimi, Québec, G7H 4P1

22 décembre 2022 ■ Vol. 51 # 10

MOT DU PRÉSIDENT



Nous qui voulions de la lumière!

Les « offres » du gouvernement ont été déposées le 15 décembre dernier, méchant beau cadeau de Noël! Un dépôt éteignoir, tant au niveau du dépôt intersectoriel que celui sectoriel, les offres sont loin de répondre à nos espérances. Au contraire, c'est une insulte à tous les travailleurs de l'espace public en particulier ceux de l'éducation.

En ce qui concerne le dépôt intersectoriel en Front commun, l'offre de 9 % sur 5 ans ne fera qu'appauvrir encore plus les enseignants. Par différentes entourloupes, Mme Sonia Lebel présente des offres de 13 % en amalgamant une hausse de salaire de 9 %, un 1000 \$ en forfaitaire (équivalent à 1,5 %) non récurrent et non « regopable », elle rajoute à l'injure en ajoutant un 2,5 % de masses salariales pour répondre aux priorités gouvernementales, en ajout de mesures sectorielles et autres bonifications. Donc, elle considère l'injection d'argent dans le système, pour répondre à leurs priorités, comme une « hausse » de salaire pour les travailleurs, c'est prendre le monde pour des imbéciles.

Encore une fois, le gouvernement veut également toucher à votre fonds de pension, qui est, je vous le rappelle, en excellente santé ([Le RREGOP en santé](#)). Pour avoir les détails de l'offre intersectorielle, cliquez sur ce lien : [Info-négo](#).

En ce qui concerne les offres sectorielles qui touchent uniquement les enseignants, ce n'est guère mieux. Nous avons eu droit à un dépôt qui, même si dans leur préambule ils le considèrent comme innovant, contient plus de 16 objectifs sur les 30 présentés que l'on retrouvait dans le dépôt de 2019, donc du réchauffé. Ces offres ne répondent pas aux demandes des enseignants qui exigent des changements pour contrer la lourdeur de la tâche et une composition de classe réaliste. Au contraire, le gouvernement veut alourdir votre charge de travail, réduire votre autonomie et augmenter le nombre d'élèves par classe.

Pour l'attraction, la rétention et la valorisation, on repassera. Même si beaucoup de leurs objectifs sont flous, certains sont une attaque directe (droit de s'absenter, règles de formation de groupe...) à nos conditions de travail, alors que d'autres représentent des panacées tels que l'inclusion tous azimuts des ÉHDAA ou encore l'enseignement à distance comme réponse à tous les enjeux. Vous pouvez consulter le document du dépôt patronal au lien suivant : [Dépôt patronal sectoriel](#).

Un joyeux temps des fêtes!

Malgré le « cadeau » réchauffé du gouvernement, nous sommes tout de même à l'aube du temps des fêtes. Permettez-moi donc, au nom de Christine, Isabelle et Julie, ainsi que de tous les membres du conseil d'administration, de vous souhaiter de bonnes et belles vacances des fêtes. Vacances qui débutent sous la tempête, mais cela ne doit pas vous empêcher d'en savourer chaque minute auprès de vos proches. Profitez de votre entourage, de votre famille, donnez de l'amour, mais faites-en également le plein.

On se revoit en 2023!



Jean-François Boivin, président

TAUX DE COTISATION DU RREGOP POUR 2023 À 2025

Bonne nouvelle pour 2023, le taux de cotisations au RREGOP est en baisse.

Taux de cotisation sur l'excédent de 25 % du MGA*			
2022 (actuel)	2023	2024	2025
10,04 %	9,69 %	9,39 %	9,09 %

* Maximum des gains admissibles

La diminution du taux de cotisation s'explique par la situation de surplus qui permet un ajustement à la baisse de la cotisation (voir le document : [Le RREGOP en santé](#)).

Amélioration de la situation financière

La situation financière s'est à nouveau améliorée, passant d'un surplus de 6,1 milliards à un surplus de 10,6 milliards de dollars.

L'amélioration de la situation financière est principalement attribuable aux rendements supérieurs aux attentes pour les trois années.

	2019	2020	2021
Attendu	6,2 %	6,2 %	6,2 %
Réel	10,4 %	8,8 %	12,7 %

RAPPEL - RÉSEAU FP

Nous vous rappelons que la **date limite pour les inscriptions au Réseau FP est le 20 janvier 2023**. Celui-ci se tiendra le 20 février 2023 et une délégation d'un maximum de 6 personnes y participera. Si vous êtes intéressés ou que vous désirez connaître les choix d'ateliers, communiquez avec nous au ses@lacsq.org.

NOUVELLE CONSEILLÈRE AU SES

Il me fait plaisir, comme président du SES, de vous annoncer que le conseil d'administration (CA) a approuvé l'embauche de Mme Julie Gagné au poste de conseillère syndicale au SES. Elle a été choisie après un processus de sélection qui s'est tenu le mardi 29 novembre dernier. Son mandat débutera en janvier prochain. Mme Gagné est une enseignante d'expérience qui enseigne actuellement à l'école St-Joseph. Nous lui souhaitons la bienvenue et du succès dans ses nouvelles fonctions.

Jean-François Boivin, président

TEMPÊTE

Quoi faire lorsque le Centre de services scolaire annonce qu'il suspend les cours en raison de mauvais temps? Il est bien important de comprendre que cette journée devient une journée pédagogique et que vous êtes réputés être au travail.

Au secteur jeunes (clause 8-5.05.07)

Lorsque le Centre de services décide de suspendre les cours pour raison de tempête, l'enseignante ou l'enseignant n'est pas tenu de se présenter à l'école et est alors réputé être au travail.

À l'éducation des adultes (11-10.05.08)

Lorsque le Centre de services décide de suspendre les cours pour raison de tempête, l'enseignante ou l'enseignant n'est pas tenu de se présenter au centre et est alors réputé être au travail. Cette clause est appliquée très rarement, puisque le Centre de services scolaire n'a pas l'habitude de suspendre les cours pour les adultes.

À la formation professionnelle

Rien n'est prévu dans notre Entente locale au chapitre 13 à ce sujet; les centres demeurent ouverts.

RÉSEAU DES JEUNES ET DES FEMMES – NOVEMBRE 2022

Un Réseau des jeunes, conjoint avec le Réseau des femmes, s'est tenu les 17 et 18 novembre dernier sous le thème du mythe de l'égalité atteinte. Lors de ces deux journées, les jeunes et les femmes ont eu à se questionner quant à savoir si cette fameuse égalité était enfin chose du passé. Par des présentations et des discussions, les participants ont pu être conscientisés par rapport aux différentes réalités des milieux et s'apercevoir que malgré plusieurs avancées pour l'égalité entre les femmes et les hommes, des écarts persistent encore à différents égards.

Enfin, les organisateurs ont profité de l'occasion et du thème abordé pour lancer la trousse [AGIR ENSEMBLE! – La violence conjugale, c'est aussi notre affaire!](#) Le but de cette trousse est d'outiller les milieux de travail face à cette réalité afin de mieux soutenir les personnes victimes de violence conjugale. Cette trousse est disponible directement sur le site de la CSQ. Au terme de ces deux journées, nous revenons avec une perception différente sur ce principe d'égalité.

Marie-Ève Pedneault, représentante du SES sur le comité de la condition des femmes

COMITÉ SST

Dans les dernières semaines, des étudiants du CFP du Grand-Fjord – Pavillon L'Oasis sont sortis dans les médias concernant la concentration élevée de CO₂ dans leurs classes ainsi que pour la froide température dans les locaux en raison de l'ouverture des fenêtres afin de faire diminuer la présence de CO₂. Le SES est intervenu auprès des ressources matérielles et nous avons aussi fait appel à la représentante SST des travailleurs. La situation est maintenant prise en charge par celle-ci ainsi que par la nouvelle coordonnatrice en santé et sécurité. Nous avons également demandé un suivi lors de notre rencontre du Comité central en SST du 13 décembre dernier.

Lors de cette rencontre, la nouvelle coordonnatrice en SST nous a été présentée, il s'agit de Madame Lisa-Marie Chassé. Ensuite, il a été décidé que le lancement officiel du projet SST ainsi que la présentation de la représentante des travailleurs et de la coordonnatrice se tiendront en février 2023. L'analyse des risques est commencée dans les milieux qui avaient été sélectionnés, soit Antoine-de St-Exupéry qui devrait être terminée à la fin janvier et Charles-Gravel. Le CFP du Grand-Fjord – Pavillon équipement motorisé a aussi été désigné.

Saviez-vous que...



Lorsque vous n'êtes pas à contrat, c'est-à-dire que vous avez un remplacement pour une période indéterminée, les journées pédagogiques ne sont pas rémunérées?

Vous le serez seulement si votre direction vous assigne.

Petit rappel : Après 2 mois (ex. du 18 sept. au 18 nov.), votre remplacement deviendra un contrat.

Le comité de la relève

Info express

Fermeture du bureau
Période des Fêtes

À noter que les bureaux du
SES seront fermés du :

23 décembre 2022 à 12 h,
jusqu'au 8 janvier 2023,
inclusivement.



À surveiller - 101^e journée

Entente nationale 6-3.01

Le reclassement (scolarité) se fait à la 101^e journée. N'oubliez pas de remettre tous les documents nécessaires au CSS.

Entente locale 5-3.21.01

La 101^e journée est la date limite pour réviser votre document « Fonctions et responsabilités ». Vous pouvez consulter le site Internet du SES pour obtenir le modèle de ce document.